

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-neuf mars l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

MM François RIVIÈRE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, Mme Katya DOUCET, M. Daniel DANFLOUS, M. Bastien PORTA et M. Christian WARNIEZ

Procuration(s) :**Étai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
21 mars 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI

Date d'affichage
21 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

et publication du

__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 29/03/2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	18 505,27
- un excédent reporté de :	183 979,52
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	202 484,79
- un déficit d'investissement de :	36 996,27
- un excédent des restes à réaliser de :	12 814,40
Soit un besoin de financement de :	24 181,87

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	202 484,79
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	24 181,87
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	178 302,92
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	36 996,27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEISSAN

Maire RIVIÈRE François

Le secrétaire de séance SAINTE-MARIE Jean-Pierre



Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-neuf mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, Mme Katya DOUCET, M. Daniel DANFLOUS, M. Bastien PORTA et M. Christian WARNIEZ

Procuration(s) :**Étai(en)t absent(s) :**

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS et M. Jérôme MOROSI

Étai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
21 mars 2023

Date d'affichage
21 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 29/03/2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	95 631,62
- un excédent reporté de :	610 560,14
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	706 191,76
- un excédent d'investissement de :	2 249,39
- un déficit des restes à réaliser de :	251 287,96
Soit un besoin de financement de :	249 038,57

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	706 191,76
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	249 038,57
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	457 153,19
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	2 249,39

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEISSAN

Le Maire, RIVIERE François

le secrétaire de séance SAINTE-MARIE Jean-Pierre



(Signature of François Riviere)

(Signature of Jean-Pierre Sainte-Marie)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOTISSEMENT POUCOURON

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-neuf mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, Mme Katya DOUCET, M. Daniel DANFLOUS, M. Bastien PORTA et M. Christian WARNIEZ

Procuration(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
21 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS et M. Jérôme MOROSI

Date d'affichage
21 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

___/___/___

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

et publication du

___/___/___

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 29/03/2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	72 698,46
- un excédent reporté de :	176 654,67
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	249 353,13
- un déficit d'investissement de :	20 301,53
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	20 301,53

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	249 353,13
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	249 353,13
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	20 301,53

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

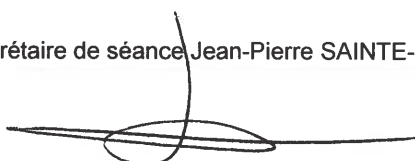
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEISSAN

Maire RIVIERE François

Le secrétaire de séance Jean-Pierre SAINTE-MARIE




Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-neuf mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, Mme Katya DOUCET, M. Daniel DANFLOUS, M. Bastien PORTA et M. Christian WARNIEZ

Procuration(s) :**Étai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
21 mars 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS et M. Jérôme MOROSI

Date d'affichage
21 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

et publication du

__/__/__

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 29/03/2023 .

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	9 327,50
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	9 327,50
- un déficit d'investissement de :	310 715,99
- un excédent des restes à réaliser de :	48 533,78
Soit un besoin de financement de :	262 182,21

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	9 327,50
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	9 327,50
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	310 715,99

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEISSAN

Le secrétaire de séance SAINTE-MARIE Jean-Pierre



MAIRE RIVIERE François

(Handwritten signature of François Riviere)

(Handwritten signature of Jean-Pierre Sainte-Marie)

**EXTRAIT DU REGISTRE D'ID : 032-213204266-20230329-DEL29032023_12-DE
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE BUDGET SPIC PHOTOVOLTAIQUE**

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-neuf mars l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, Mme Katya DOUCET, M. Daniel DANFLOUS, M. Bastien PORTA et M. Christian WARNIEZ

Procuration(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
21 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS et M. Jérôme MOROSI

Date d'affichage
21 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

//___

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

et publication du

//___

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 29/03/2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	18 056,28
- un excédent reporté de :	30 444,70
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 388,42
- un excédent d'investissement de :	32 374,02
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	32 374,02

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	12 388,42
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	12 388,42
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	32 374,02

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEISSAN

le secrétaire de séance SAINTE-MARIE Jean-Pierre



Maire RIVIERE François